

COMMUNIQUÉ

LES VIATEURS DU CANADA

24 NOVEMBRE 2011

Les supérieurs et économes des fondations de la province du Canada ont rencontré le conseil provincial du 7 au 10 novembre derniers.

Les participants ont identifié des pistes d'action qui ont été regroupées dans le texte qu'on trouve aux pages 3 à 5. Ce document est précédé d'une lettre du Supérieur provincial. Bonne lecture!

Chers frères et sœurs de la communauté viatorienne,

La rencontre entre le Conseil provincial et les supérieurs et économes des fondations s'est déroulée heureusement, dans un esprit de fraternité et de concorde. Tous ont pu prendre la parole, chacun a été écouté; un dialogue authentique s'est développé et maintenu tout au long de ces quatre journées. De l'avis des deux interprètes qui nous ont accompagnés, ces assises ont été vécues dans une paix réelle, celle-là même qui est un fruit de l'Esprit. Rendons-en grâce à Dieu.

En plus de l'action de grâce, j'ai ressenti un sentiment d'admiration en écoutant chaque Viateur partager les réalisations de la communauté dans sa fondation. Les Viateurs de la province du Canada peuvent être fiers de l'œuvre de nos frères et sœurs qui incarnent le charisme viatorien dans des coins du monde à la fois si éloignés mais en même temps si proches de nous.

Nous avions assigné trois objectifs à cette rencontre. D'abord de faire le point sur l'évolution de la province et de ses fondations depuis 2009, puis d'identifier des pistes d'action pour la croissance des fondations vers l'autonomie de même que pour le renforcement de la solidarité internationale dans la province.

Pour commencer, nous avons pris conscience du travail accompli dans les fondations depuis la précédente réunion de 2009. Le virage vers l'éducation, et en particulier vers l'enseignement, est bien effectué. Il est à poursuivre. La formation en tous ses aspects est prise au sérieux partout dans la province. Les pistes d'action retenues en 2009 pour atteindre l'autonomie financière ont été prises en considération et commencent à porter des fruits. Elles demeurent d'ailleurs tout à fait pertinentes.

Par la suite, nous avons approfondi plusieurs sujets importants, la mission, la formation, l'autonomie financière et la solidarité internationale. Les participants de cette rencontre ont choisi de nouvelles pistes d'action qui stimuleront les fondations sur le chemin de l'autonomie. Vous pourrez les lire dans l'annexe à cette lettre.

Chaque Conseil de fondation veillera à la diffusion et à la présentation de ce document ainsi qu'à son intégration dans l'animation et les décisions de la fondation. Il élaborera un plan d'action local qui permettra à la fondation d'accomplir de grands pas dans les prochaines années. Le Conseil provincial demeure à la disposition des fondations pour appuyer leurs conseils dans l'animation de ces pistes d'action et la coordination du travail.

J'attire votre attention sur quelques aspects. En ce qui concerne la mission, la consigne, pour le moment, est à la consolidation et à la rentabilisation des œuvres et des divers engagements importants assumés par chaque fondation. De nouveaux projets pour annoncer Jésus Christ et son Évangile ne sont pas exclus, loin de là, surtout s'ils contribuent à la croissance de la fondation, mais ils doivent reposer sur une base solide.

La formation dite professionnelle, à la pédagogie et aux diverses disciplines que dispense une institution d'enseignement, est devenue importante. Elle doit être intégrée à l'ensemble du cursus de formation du Viateur religieux. Les participants ont aussi abordé l'importante question de l'appel aux ministères ordonnés. Ils rappellent, avec raison, que notre communauté fait d'abord la promotion de la vie religieuse et de l'association.

La province est dans une situation économique délicate. Pour mieux gérer les fonds disponibles et stimuler chaque fondation vers l'autonomie financière, le Conseil provincial vient de conclure avec chacun des conseils du Burkina Faso et d'Haïti une entente. Elle prévoit le versement d'une allocation annuelle qui devient éventuellement régressive. Les deux parties évalueront chaque année cette entente et l'ajusteront au besoin.

Nos échanges ont souligné les forces de nos fondations, mais ils n'ont pas caché les précarités qui peuvent les affecter. J'en constate deux. Dans plusieurs pays, le sous-développement économique maintient les salaires des enseignants à un bas niveau, ce qui affecte inévitablement le développement d'une communauté d'éducateurs. La faiblesse numérique des Viateurs dans certains secteurs de la province fragilise leur engagement et leur mission. Le renouvellement de la communauté viatorienne ou encore l'échange de personnel religieux sont peut-être les défis de l'heure.

Mais l'heure est à l'espérance. La province sort renforcée de cette rencontre grâce à l'engagement de toutes les fondations à servir, dans un esprit de vraie solidarité, le charisme viatorien. Dieu a voulu l'implantation et la croissance de ce charisme en de nouvelles terres. Il agira lui-même pour terminer l'œuvre qu'il a commencée. Grâces lui soient rendues à jamais.

*Claude Roy, c.s.v.
Supérieur provincial
22 novembre 2011*

**Rencontre du Conseil provincial
avec les Supérieurs et économies des fondations**
7, 8, 9 et 10 novembre 2011

Pistes d'action pour les fondations de la province du Canada

A - Mission :

1. L'engagement des Viateurs dans des œuvres d'éducation est une priorité.
2. Des critères précis guideront la fondation dans le choix d'assumer la direction d'un établissement scolaire; d'autres critères dans celui de construire ou d'achever un établissement scolaire. Ces critères sont établis par le supérieur de la fondation en conseil en lien avec les instances de la fondation.
3. La consolidation et la rentabilisation des œuvres passent par :
 - la présence d'un personnel viatorien salarié ;
 - la rigueur budgétaire qui implique une séparation claire entre la comptabilité d'une œuvre et celle de la communauté locale ainsi qu'une reddition de comptes de chaque œuvre au Conseil de la fondation.

B - Formation :

1. La formation professionnelle (pédagogie, spécialisations en diverses disciplines) est importante. Elle est intégrée dans l'actuel cursus de formation qui inclut la vie religieuse et spirituelle (postulat, noviciat, profession temporaire), l'exégèse, la catéchèse et la théologie (CELAF pour le Burkina Faso, CIFOR pour Haïti).
2. Les postulants et les étudiants sont encouragés à obtenir un travail rémunéré, de même que les religieux qui étudient à l'étranger.
3. La province et ses fondations promeuvent d'abord la vie religieuse et la vie d'associé.
4. Pour appeler un Viateur religieux aux ministères ordonnés, le Conseil de la fondation applique les critères définis par le programme de la formation. Le Conseil assure un accompagnement adéquat aux Viateurs religieux pour qu'ils soient bien orientés dans le développement de leur engagement viatorien.

C - Finances :

1. Pour atteindre l'autonomie financière, les pistes d'action choisies en 2009 sont toujours pertinentes :

L'objectif : *D'abord viser l'autonomie financière pour les dépenses courantes.*

Les moyens :

- *Rechercher des œuvres rentables et des postes salariés;*
- *Conscientiser les Viateurs à l'importance de la question financière, dès la formation initiale; les former à l'élaboration d'un budget et à la reddition régulière de compte;*
- *Former des religieux du pays au leadership et à l'administration financière;*
- *Fortifier une tendance vers la simplification du mode de vie.*

Les participants de la présente réunion de novembre 2011 ajoutent les pistes d'action suivantes :

- Encourager les Viateurs religieux canadiens à simplifier leur mode de vie en solidarité avec les fondations pour aider celles-ci à atteindre l'autonomie financière.
 - Encourager les Viateurs des fondations à lutter contre la surconsommation.
 - Demander à chaque communauté locale de rendre régulièrement compte de sa situation financière au Conseil de la fondation.
 - Demander à chaque Viateur religieux de rendre compte au supérieur local de sa situation financière.
2. Les ententes financières entre le Conseil provincial et le Conseil de la fondation sont un excellent moyen pour atteindre l'autonomie financière. Elles permettent une meilleure gestion des ressources financières de la province et des fondations, elles stimulent les Viateurs des fondations à se prendre en main dans le domaine économique.
 3. Le Conseil provincial et le conseil de la fondation évaluent annuellement l'entente financière et l'ajustent au besoin.
 4. Chaque fondation encourage les Viateurs à faire preuve de créativité pour élaborer de nouveaux projets qui réaliseront la mission et qui apporteront à la fondation de nouvelles sources de revenus. Chaque projet est approuvé par le Conseil de la fondation.
 5. La Province du Canada étudie la mise sur pied d'un fonds dont les revenus serviront à financer les diverses étapes de la formation de Viateurs religieux.

D - Solidarité internationale

1. Échange de personnel

Les divers secteurs de la province favorisent l'échange de personnel dans la perspective d'un partenariat qui se réalise par un projet commun et des attitudes d'ouverture et de disponibilité.

2. Stages internationaux :

Les participants reconnaissent les avantages de ces stages. Ils demandent que ces stages tiennent compte des besoins réels de divers secteurs de la province, bénéficient d'une meilleure préparation et d'un programme mieux structuré.

3. Apprentissage des langues :

Tous reconnaissent l'importance pour les Viateurs religieux de connaître une seconde langue usuelle de la communauté. La fondation du Pérou suggère que cette formation commence dès le postulat.

4. Communications et médias :

L'échange et la circulation des informations venant des secteurs de la province sont importants. La revue *Viateurs en Mission* et le *Bulletin* de la province pourront inclure des pages en espagnol et en anglais. Le secrétariat provincial fera parvenir aux abonnés du Bulletin de la province les informations venant des fondations.

Points supplémentaires :

Chaque Conseil élabore son projet de présentation du présent document aux Viateurs de la fondation et une animation qui en permettra la réalisation.

Le Conseil provincial appuie les Conseils des fondations dans leur application du présent document.

Le Conseil provincial attend de chaque fondation une première version de leur politique en cas d'allégations d'abus sexuels sur des mineurs commis par un Viateur religieux au plus tard le 30 mai 2012.